

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉCISION n° 2025-09-15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRES GÉNÉRALES

Information sur les décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil municipal

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

■ **Au titre du point 3° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 214 000 € HT :**

Convention de mandat d'études pour l'aménagement du centre-bourg de La Haye-Fouassière signée avec Loire-Atlantique Développement pour un montant de 61 480 € HT (73 776 € TTC) pour la tranche ferme et de 8 907,50 € HT (10 689 € TTC) pour la tranche optionnelle, soit au total 70 387,50 € HT (84 465 € TTC).

■ **Au titre du point 4° - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

Convention d'occupation avec Espèces d'espaces

La compagnie, ayant été en résidence pendant le festival TOPOS, va continuer à occuper les locaux de la place Pirmil. En échange de la gratuité de loyer, la compagnie va assurer quatre prestations par an pendant quatre ans :

- Cinéma de plein air
- Temps fort pendant une programmation municipale
- Sortie de résidence
- Ateliers avec les enfants de l'accueil de loisirs

■ **Au titre du point 7° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

- 23/06/2025 : Renouvellement de concession – emplacement J-2-5 – pour une durée de 15 ans
- 23/06/2025 : Renouvellement de concession – emplacement J-7-1 – pour une durée de 15 ans
- 23/06/2025 : Renouvellement de concession – emplacement J-7-9 – pour une durée de 15 ans
- 24/06/2025 : Renouvellement de concession – emplacement F-8-4 – pour une durée de 15 ans
- 03/09/2025 : Concession – emplacement K-4-11 – pour une durée de 50 ans
- 03/09/2025 : Concession – emplacement F-5-5 – pour une durée de 30 ans
- 03/09/2025 : Renouvellement de concession – emplacement G-5-5 – pour une durée de 15 ans
- 03/09/2025 : Renouvellement de concession – emplacement J-9-10 – pour une durée de 30 ans

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

PREND ACTE de cette information.

La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL

